



Coalition pour la Cour Pénale Internationale
www.iccnnow.org

AVIS POUR INFORMATION

20 novembre 2008

Contact: Anaga Dalal
Tel: (+) 1.646.465.8517
dalal@iccnnow.org

Oriane Maillet
Tel: (+31) 646 2006 70 (mobile)
E-mail maillet@iccnnow.org

**LE PROCUREUR DE LA CPI DEMANDE AUX JUGES D'OUVRIRE UNE TROISIEME
AFFAIRE DANS LE CADRE DE LA SITUATION AU DARFOUR**

*M. Moreno-Ocampo cherche à poursuivre les attaques des rebelles commises contre les soldats
de maintien de la paix de l'Union africaine*

FAIT: Le 20 novembre 2008, Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale (ICC) a demandé aux juges de la Chambre préliminaire I d'émettre des mandats d'arrêt pour les crimes de guerre qui auraient été commis contre les forces de maintien de la paix de l'Union africaine dans le camp Haskanita (Darfour) le 29 septembre 2007. Dans un résumé public de la requête, le Procureur n'a pas révélé les noms des personnes visées dans les mandats d'arrêt mais a déclaré qu'elles étaient des commandants rebelles de milliers de soldats ayant perpétré ces attaques. Le Procureur les accuse de trois chefs de crimes de guerre, dont le meurtre de 12 soldats de maintien de la paix, de graves blessures subies par 8 autres, et le pillage et les attaques directes intentionnelles contre le personnel de maintien de la paix. Le Procureur souligne également les graves répercussions des crimes commis contre ceux qui sont mandatés pour protéger les civils du fait que de telles actions affectent leur capacité de mener et maintenir ces opérations cruciales.

PROCHAINE ETAPE: Conformément à l'article 58 du Statut de Rome, il revient désormais à la Chambre préliminaire I d'émettre des mandats d'arrêt sur la base de la requête du Procureur et de toute information ou preuve fournie. Il revient aux juges de déterminer s'il existe des raisons valables de croire que les personnes visées ont commis ces crimes et si l'arrestation de ces personnes est nécessaire pour assurer leur comparution devant la Cour. Les juges pourraient également décider si un mandat d'arrêt est nécessaire pour garantir que ces personnes ne fassent pas obstruction ou ne mettent pas en danger l'enquête ou les procédures de la Cour, ou lorsque cela est applicable, empêcher ces personnes de continuer la commission des crimes en question. Dans la requête, le Procureur explique que tous les commandants rebelles ont la possibilité de comparaitre de leur plein gré devant la Cour et déclare que la Cour pourrait émettre une citation à comparaitre s'il existe de grandes chances que les personnes en question se rendent de manière volontaire

POURQUOI: Len 31 mars 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a déféré la situation au Darfour (Soudan) au Procureur de la CPI en adoptant la résolution 1593 en déterminant que la situation au Soudan continuait de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le 6 juin 2005, le Procureur de la CPI a officiellement ouvert son enquête dans la situation au

Darfour, qui a été assignée à la Chambre préliminaire I. La requête d'aujourd'hui est la troisième faite dans le cadre de l'enquête au Darfour. Le 27 février 2007, le Procureur a demandé des citations à comparaître contre Ahmad Muhammad Harun et Ali Kushayb pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le 2 mai 2007, des mandats d'arrêt ont été émis contre les deux suspects. Le 14 juillet 2008, le Procureur a demandé l'émission d'un mandat d'arrêt contre le Président soudanais Omar Hassan Ahmad Al Bashir.

Depuis le renvoi et la demande de mandats d'arrêt, le gouvernement soudanais a constamment refusé de coopérer avec la Cour et a ouvertement défié la Cour et la communauté internationale.

La CPI a émis douze mandats d'arrêt dans le cadre des enquêtes dans quatre des conflits les plus violents de notre temps: Darfour (Soudan); Ouganda; la République démocratique du Congo; et la République centrafricaine. A ce jour, quatre suspects ont été arrêtés. En très peu de temps, la CPI a fait des avancées considérables pour assurer que les auteurs crimes graves répondent de leurs actes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS: Rendez-vous sur le site de la Coalition:
<http://www.iccnw.org/?mod=darfur>.

COMMENTAIRES ET INFORMATIONS DE BASE:

“Les attaques menées contre les forces de maintien de la paix internationales constituent une grave menace pour la capacité de la communauté internationale à protéger les populations civiles et à maintenir la paix et la sécurité internationales”, a déclaré le coordinateur de la Coalition pour la CPI, William R. Pace. “Pendant que les juges examinent cette requête, la Coalition appelle toute la communauté internationale à soutenir le travail de la Cour dans le contexte de la situation au Darfour et appelle la Cour à intensifier ses activités de sensibilisation et d'information publique à l'intention des communautés soudanaises et autres parties intéressées”.

Des experts d'organisations des droits de l'homme soudanaises et internationales sont disponibles pour plus d'informations:

M. Osman Hummaida (pour interview en arabe ou anglais), chercheur en droits de l'homme et ancien directeur de l'Organisation soudanaise contre la Torture Tel: contactez Anaga Dalal; (voir ci-dessus) E-mail: oshirazu@hotmail.com	M. Salih Mahmoud Osman (pour interview en arabe et anglais), parlementaire soudanais et avocat aux droits de l'homme Tel: contactez Anaga Dalal; (voir ci-dessus) E-mail: salihmahmoudosman@yahoo.co.uk
M. Richard Dicker, Directeur, Programme de justice internationale, Human Rights Watch (New York, USA) Mobile tel: +1 917 747 6731 E-mail: dickerr@hrw.org	M. Dismas Nkunda, Darfur Consortium et International Refugee Rights Initiative (Kampala, Ouganda) Tel: +256414340274 Mobile tel: +256 75 331 0404 E-mail: dismas.nkunda@refugee-rights.org

<p>Mme. Niemat Ahmadi, Save Darfur Coalition (New York, USA) Mobile tel: +1 804 439 2022 E-mail: niemat2002@yahoo.com</p>	<p>Dr. Karine Bonneau, Directrice du Bureau Justice internationale, Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) (Paris, France) Mobile tel: +33 6 72 34 87 59 Email: kbonneau@fidh.org</p>
<p>Dr. Khalid Cherkaoui Semmouni Président, Centre Marocain des Droits de l'Homme (Rabat, Maroc) Mobile Tel: +212 68 68 11 38 E-mail: semmouni2003@yahoo.fr</p>	<p>M. Nicholas Burniat, Haut associé et associé du programme Pennoyer, Programme crimes contre l'humanité, Human Rights First (New York, USA) Mobile tel: +1 917 3289252 E-mail: burniatn@HumanRightsFirst.org</p>
<p>M. Jonathan O'Donohue, Projet Justice internationale, Amnesty International (London, R-U) Mobile tel: + 31 6 33 59 03 96 E-mail: jodonohu@amnesty.org</p>	<p>Mme. Anne Althaus, Redress (London, R-U) Tel: +44 20 7793 1777 Mobile tel: +41 7898535 Email: anne@redress.org</p>
<p>Dr. David Donat Cattin, Directrice des programmes, Parliamentarians for Global Action (La Haye) Mobile tel: +31 6 23 31 8581 Email: donat@pgaction.org</p>	<p>Mme. Brigid Inder, Directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice (La Haye, Pays-Bas) Tel: +31 70 302 9911 Mobile tel: +31 62 03807184 E-mail: brigid@iccwomen.org</p>
<p>M. John Washburn, Coordinateur, Coalition des ONG américaines pour la CPI (New York, USA) Tel: +1 212 907 1317; Email: jwashburn@unausa.org</p>	<p>Mme. Alison Smith, Conseillère juridique, No Peace Without Justice (Bruxelles, Belgique) Mobile tel: +32 486 986 235 Email: alison@sensible.it</p>

***Avis important:** La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un mouvement indépendant des ONG, est consacrée à l'établissement de la Cour pénale internationale en tant qu'organisation internationale juste, efficace et indépendante. La Coalition dans son ensemble, et son secrétariat, ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver les renvois, fournir un soutien juridique ou autre aux enquêtes menées, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts* #####